**La Dissertation/ Sujet d’entraînement n°2**

**En quoi la DDFC peut-elle être considérée comme un texte engagé ?**

**Proposition de plan détaillé : les transitions n’apparaissent donc pas…**

 **(Introduction)**

Olympe de Gouges est considérée comme l’une des premières à avoir porté la cause des esclaves au théâtre, à travers sa pièce *Zamore et Mirza*, composée en 1785 et donc à s’être engagée contre l’obscurantisme que constitue l’esclavage au cœur du siècle des Lumières. Mais elle est aussi et surtout celle qui défend la cause féminine : en 1791 elle propose à l’Assemblée nationale sa *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne*, sur le modèle de *La Déclaration des droits de l’homme et du citoyen* adoptée en août 1789. Elle met en avant les droits et les devoirs des femmes et appelle à la reconnaissance de l’égalité entre les deux sexes. Dès lors, en quoi *La Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne* peut-elle être considérée comme un texte engagé ? Comment le texte d’Olympe de Gouges prend-il position, avec virulence, dans l’actualité de son époque, afin de défendre une cause ? Nous verrons qu’Olympe de Gouges prend un engagement personnel sans faille pour défendre les minorités et qu’elle adopte une démarche argumentative très originale.

**I/ Un engagement sans faille pour défendre les minorités**

1. **La cause des femmes, mais aussi celle des «  hommes de couleur »/ (argument)** ODG porte sur la condition féminine un regard fondé sur son expérience personnelle. En tant que femme, De Gouges a dû en effet se battre d’autant plus pour se faire entendre. Mariée de force, elle plaide pour le droit au divorce ; veuve, elle a renoncé à se remarier pour pouvoir jouir de sa propriété intellectuelle. **(exemple 1)** C’est donc naturellement qu’elle porte son intérêt sur des questions assez absentes des discours politiques de son temps, et qui concernent surtout les femmes : le mariage, la grossesse, l’héritage...**(exemple 2)** Dans la dernière partie, « Forme du contrat social de l’homme et de la femme », l’autrice formalise des revendications pratiques pour améliorer la condition des femmes : égalité des sexes au sein du couple marié, protection apportée aux enfants illégitimes, encadrement de la prostitution. Les mesures féministes de De Gouges sont donc pionnières des légiférations modernes en matière du droit des femmes.

**(argument)**Mais ODG défend également le droit des esclaves en réclamant pour eux un droit à la liberté et la filiation.D’ailleurs, dans le Postambule, ODG compare le statut des femmes à celui de l’esclave noir et assimile le comportement de l’homme à celui de l’esclavagiste. **(exemple)** Olympe de Gouges condamne donc fermement le traitement que les colons infligent aux esclaves. Ces mauvais traitements sont d’autant plus inhumains qu’ils nient les rapports filiaux et fraternels qui lient les colons aux esclaves. L’esclavage sera d’ailleurs une première fois aboli par les Révolutionnaires.

1. **Un réquisitoire contre les hommes/ (argument)** ODG procède à un réquisitoire contre les hommes. Elle désigne un responsable, l’homme, qui établit une société injuste ne reconnaissant aucun droit aux femmes. (**exemple 1)** Dans son adresse aux hommes elle pose cette question rhétorique «  Homme, es-tu capable d’être juste ? » qui ironise sur la prétendue supériorité masculine et qui revendique à travers l’adjectif éthique une valeur clé de la Révolution française. **(exemple 2)** De plus, elle brosse un portrait très négatif de l’homme, «  boursouflé de science et dégénéré », véritable caricature des Lumières puisque qu’il exerce son « empire tyrannique » sur le sexe féminin et qu’il se comporte en despote. **(exemple 3)** Et c’est à travers ce même despotisme qu’il soumet les citoyens des colonies.
2. **Une œuvre ancrée dans le contexte de la Révolution française/ (argument)** Son discours s’inscrit très clairement dans l’époque révolutionnaire. **(exemple 1)** En effet, elle choisit dans la dédicace initiale de s’adresser à la Reine, et donc indirectement au pouvoir monarchique qui est encore en place en 1791 - tactique politique de conciliation, qu’elle défendra même au moment de la Terreur, ce qui lui coûtera la vie. - **(exemple 2)** En outre, elle fait fréquemment référence à la situation politique de son pays, en comparant notamment la période de l’Ancien Régime et la période post-révolutionnaire. Par exemple, dans « Forme du contrat social de l’homme et de la femme », elle explique que les Révolutionnaires, en n’augmentant pas les droits des femmes, les ont forcées à user des moyens corrupteurs de l’Ancien Régime, pour obtenir le pouvoir ou la fortune : ruse, dissimulation, séduction, manipulation. « Une femme n’avait besoin que d’être belle ou aimable », et elle constate que c’est hélas toujours le cas au moment où elle s’exprime. **(exemple 3)** Enfin, la forme même de la *Déclaration*, qui reprend article par article *la Déclaration des droits de l’Homme et du Citoyen*, est bien une manière de compléter l’apport révolutionnaire en lui ajoutant une sorte d’amendement plus égalitaire. De Gouges agit ainsi virtuellement comme une députée proposant de nouvelles lois à faire voter.

**II/ Une démarche argumentative originale**

1. **La réécriture/ (argument)** « Féministe » est évidemment le premier qualificatif auquel l’on songe pour caractériser La DDFC. En effet, le titre même est programmatique : il s’agit pour Olympe de Gouges de proposer, sur le modèle pastiché de la Déclaration de 1789, d’étendre les nouveaux droits nés de la Révolution à l’ensemble de la société, c’est-à-dire également aux femmes, «  les mères, les filles, les sœurs ». **(exemple 1)** La féminisation provocante du titre et l’ajout systématique des « femmes » au sein des articles signalent immédiatement la volonté de l’autrice de prendre le parti des oubliées de la Révolution. **(exemple 2)** Pour l’autrice, la Révolution n’a en effet pas permis une amélioration de la condition féminine, dont le sexe était « autrefois méprisable et respecté, et depuis la Révolution, respectable et méprisé. »L’article X réclame le droit de parole à une époque où les femmes restent des Tricoteuses dans les assemblées politiques. **(exemple 3)** C’est pourquoi De Gouges propose une modification de la loi, dans la partie centrale qui a donné son titre à la déclaration, pour atteindre une parfaite égalité entre hommes et femmes : même possibilité d’accès au pouvoir politique et législatif, aux professions pénibles et manuelles ; égalité devant la justice, les impôts, la propriété. Les mesures de De Gouges défendent bien les droits des femmes car elles visent à l’extension des droits des femmes dans une époque où celles-ci sont encore cantonnées à la sphère domestique, assujetties à la tutelle familiale ou conjugale.
2. **S’attirer la sympathie de son lecteur / (argument)** ODG brosse un tableau pathétique et complet et n’hésite pas à utiliser des formes littéraires variées, mettant toujours en avant son expérience personnelle, sa sincérité et son empathie, sans cesse motivée par l’expression de ses désirs et de son point de vue. Elle veut toucher son lecteur et le conduire sur le chemin de l’empathie afin de toucher «  les âmes endurcies ». (**exemple 1**) Elle écrit une lettre-dédicace à Marie-Antoinette, puis un texte polémique ou des articles de loi (**exemple 2**) Dans le Postambule elle présente un tableau émouvant de la condition des femmes sous l’Ancien Régime et elle recourt même à une anecdote amusante avec l’épisode du cocher pour plaire à son lecteur, **(exemple 3)** tandis que dans sa défense de la condition noire, elle tente de l’émouvoir en disant : «  C’est là que la nature frémit d’horreur ». La phrase montre que l’esclavage est contre-nature.
3. **Le combat des Lumières pour l’égalité**

 **(argument)** Au-delà des droits des femmes, De Gouges plaide en réalité pour des droits individuels universels, sous-tendus par les valeurs des Lumières : égalité, justice, liberté, progrès, bien commun. En défendant les droits des femmes, De Gouges propose en réalité un modèle de société égalitaire. **(exemple 1)** D’ailleurs, on constate que le terme d’ « égalité » et le principe de « liberté » sont présents dans presque tous les articles de la Déclaration : il s’agit pour les femmes d’obtenir une égalité vis-à-vis de la propriété, de la fiscalité, de la justice, de la liberté d’opinion et d’expression... etc. (**exemple 2)** De plus, on remarque que l’œuvre est destinée aux deux sexes : elle s’adresse successivement à l’« Homme », puis aux « Femmes ». L’emploi de substantifs collectifs révèle que De Gouges envisage son modèle de société pour tous et non seulement pour la seule catégorie des femmes. **(exemple 3)** Enfin, De Gouges fonde son argumentaire sur « la loi de nature et de la raison » ; dans son adresse à « l’Homme », elle considère d’ailleurs que la loi de la nature a été arbitrairement bafouée par les hommes qui ont fait des discriminations là où la nature n’en fait pas. Elle considère donc, sur les traces de Rousseau, que son plaidoyer se fonde sur une loi immatérielle et universelle, qui dépasse les juridictions humaines et historiques. L’objectif de De Gouges est de permettre « le bonheur de tous », plaidant donc pour le progrès, la concorde et la paix de l’humanité toute entière.

 **(Conclusion)**

 La *Déclaration* d’Olympe de Gouges est donc bien un texte engagé dans la mesure où elle s’exprime avec force et conviction, non seulement pour la cause des femmes mais aussi pour celle des hommes de couleur, c’est-à-dire pour toutes les minorités privées de leur droit à l’égalité. Cette lutte pour ce concept révolutionnaire est un combat politique puisque l’autrice s’adresse au corps social et notamment aux décisionnaires, pour les faire réagir et surtout agir : son texte est moins une théorie qu’une proposition de lois participant à la démarche révolutionnaire.

 La dimension politique de ce texte mettra cependant plus d’un siècle à en voir des applications comme le droit de vote, le droit de propriété ou le contrat de mariage égalitaire et certaines de ses propositions, l’égalité dans le travail et les droits des prostituées par exemple sont encore d’actualité dans le débat public, ce qui montre la dimension moderne et visionnaire de cette femme des Lumières.